

Deux chicanes de voisins tournent mal

RENÉ-CHARLES QUIRION

rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Deux chicanes de voisins vont se régler devant le tribunal à Sherbrooke.

Quatre individus ont comparu hier devant le juge Conrad Chapdelaine de la Cour du Québec pour répondre à des accusations allant des menaces au harcèlement en passant par les voies de fait et une introduction par effraction.

La première chicane de voisins qui a dégénéré est survenue vers 19 h 30 mercredi soir dans le secteur du chemin Rhéaume et de la route 220.

« Les problèmes entre ces personnes ont commencé il y a plus de deux ans. De la

fumée qui se retrouve chez le voisin, du bruit, de la neige au mauvais endroit, des menaces voilées sont autant d'événements survenus au fil des mois », explique le porte-parole du Service de police de Sherbrooke, Martin Carrier.

Le plaignant, un homme de 50 ans, et sa conjointe faisaient leur marche quotidienne dans leur quartier lorsqu'ils se sont fait apostropher par le voisin et son fils avec qui ils sont en conflit.

« Il y aurait eu de vives discussions. Le suspect aurait alors sauté sur le plaignant pour lui asséner des coups de pied, coups de poing en plus d'arracher le chandail du plaignant » explique le porte-parole du SPS.

De retour chez lui, le plaignant a été invectivé à nouveau, cette fois par un autre voisin de 66 ans.

« Nous sommes intervenus. Nous avons procédé à l'arrestation de ces trois suspects. Un processus de médiation avait été suggéré à ces personnes, mais avait été refusé », mentionne le porte-parole du SPS.

Un peu plus tard en soirée, c'est sur la rue Labonville dans le secteur Fleurimont qu'une autre affaire de chicane de voisins est survenue.

Le plaignant se trouvait dans son logement lorsqu'il a frappé au plafond pour signaler à son voisin de baisser le volume.

« Le suspect n'a vraisemblablement pas aimé cette

façon de faire. Il a monté chez son voisin pour défoncer la porte à coups de pied. Il est rentré dans le logement pour asséner des coups à son voisin », explique le porte-parole du SPS.

Des accusations ont été portées contre le suspect de 31 ans. La poursuite s'est opposée à sa remise en liberté et il devra revenir devant le tribunal aujourd'hui.

L'organisme de justice alternative Le Pont offre un service de médiation de quartier qui permet de régler à la source ce type de situation qui a dégénéré hier au point de se rendre devant les tribunaux.

« Nous ouvrons environ 80 dossiers par année en médiation de quartier

concernant des problèmes de voisinage ou des personnes en conflit. Nos médiateurs bénévoles travaillent à régler le conflit à la satisfaction de tous », explique le directeur général de l'organisme Le Pont, Pierre Marcoux.

Ce dernier rappelle que les policiers de Sherbrooke offrent de régler des conflits entre voisins par la médiation. Le Pont a aussi contribué à régler des problèmes entre des entreprises et leur voisinage.

« Nous prenons le temps d'écouter les personnes impliquées. Toutefois, c'est un processus qui demeure volontaire », assure Pierre Marcoux.

Le numéro de téléphone de la ligne de médiation citoyenne est le 819 565-8435.